Lionel GALAND

## REDISTRIBUTION DES ROLES DANS L'ENONCE VERBAL

#### EN BERBERE

#### SOMMAIRE

- 1. Actants et acteurs
- 2. L'énoncé verbal en berbère
- 3. Les classes de verbes
- 4. Transformations de l'énoncé verbal
  - 4.1. La réversibilité
  - 4.2. La transformation passive
  - 4.3. La transformation factitive
  - 4.4. La transformation causative

#### 1. ACTANTS ET ACTEURS

- 1.1. L. Tesnière (1959: 102), qui a fait le succès du terme "actant", définit les actants comme "les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès", puis il précise que "les a c t a n t s sont toujours des s u b s t a n t i f s ou des équivalents de substantifs". Il y a là quelque ambiguité, puisque la première formulation renvoie à la réalité extra-linguistique et la seconde à l'expression linguistique de cette réalité. Cela n'est pas trop gênant tant que l'on considère un énoncé isolé, mais le devient si l'on veut comparer entre eux deux énoncés dans lesquels un même "substantif", représentant une même réalité, remplit des fonctions différentes:
  - (1) Pierre dort
- (2) <u>Appelle Pierre!</u> (ou, avec un "équivalent de substantif": Appelle-le!).
- <u>Pierre</u> (1) et <u>Pierre</u> (2) sont deux actants différents et l'on parlera, par exemple, de "premier actant" dans un cas et de "deuxième

actant" dans l'autre. Mais Pierre, lui, n'a pas changé et la terminologie doit permettre de noter cette permanence. Si l'on appelle "actant" le "substantif" chargé d'une fonction variable, il faut trouver
un autre nom pour l'"être" ou la "chose" qui participe au procès. Ce
nom pourrait être "acteur", que Tesnière a lui-même employé sans pour
autant le conserver comme terme technique: "Le noeud verbal [...] comme un drame [...], comporte obligatoirement un procès, et le
plus souvent des acteurs et des circonstances."

Il devient alors facile de respecter le clivage entre la réalité et sa
traduction linguistique: il suffira de dire que, dans les énoncés l et
2, des actants différents renvoient à un même acteur.

- 1.2. La comparaison entre les exemples 1 et 2 ne présente, il est vrai, qu'un mince intérêt. Si par contre on choisit deux énoncés donnant une représentation différente du même "drame" pour reprendre l'expression de Tesnière on aimera savoir comment ils se séparent à partir de la base commune. C'est ici qu'il devient nécessaire de distinguer actants et acteurs. Toute modification apportée aux acteurs atteint nécessairement les actants, qui sont comme leur reflet. Mais, puisqu'un acteur peut changer de rôle, apparaître ou disparaître, la correspondance ne s'établit pas forcément terme à terme, comme on le voit si l'on passe de:
  - (3) Le vent casse la branche

## à: (4) La branche casse:

l'acteur "vent" a disparu, et avec lui le substantif <u>vent</u>, mais non l'actant "sujet", dont la fonction d'abord remplie par <u>vent</u> l'est maintenant par <u>branche</u>; par contre l'actant "objet" a disparu, bien que l'acteur "branche" et le nom <u>branche</u>, qui assumait cette fonction, se soient maintenus. La redistribution des rôles est bien ici le fait essentiel, plus important en tout cas que l'effacement ou l'addition d'un actant<sup>2</sup>.

1.3. J'examinerai quelques-unes des conditions dans lesquelles, en berbère, un énoncé verbal à un ou deux actants peut être ainsi transformé. Une description détaillée exigerait une longue enquête permettant d'illustrer les divers emplois de chaque verbe: les meilleurs dictionnaires n'y suffisent pas et les textes disponibles n'ont

pas été conçus pour cela. Je m'en tiendrai, sauf indication contraire, à des exemples tirés des parlers chleuhs du Maroc méridional 4 et permettant, je l'espère, d'orienter les recherches ultérieures.

Lorsque les rôles sont redistribués, un acteur au moins reste en scène, un acteur peut quitter la scène, un acteur nouveau peut apparaître; le procès décrit restant le même, le même verbe est maintenu, mais pas nécessairement sous la même forme, car on peut passer, par exemple, du verbe primaire à un dérivé.

- 1.4. Il est commode de représenter la structure de l'énoncé à l'aide des symboles proposés par G. Lazard<sup>5</sup>, ce qui peut aussi faciliter la comparaison avec d'autres langues. Z désignera donc l'actant unique des énoncés à un seul actant, X et Y seront respectivement les premier et second actants des énoncés à deux actants. J'ajouterai toutefois les conventions suivantes, rendues nécessaires par le fait qu'on ne peut étudier une transformation sans confronter l'énoncé d'arrivée (b) à l'énoncé de départ (a):
- l° Si un acteur change de rôle, le symbole qui le représentera dans b portera en exposant le symbole qui le représentait dans a: Par exemple, Y<sup>Z</sup> dans l'énoncé transformé signifiera que l'acteur maintenant désigné par Y était désigné par Z dans l'énoncé de départ.
- 2° Si un acteur nouveau apparaît, le symbole de l'actant correspondant recevra le signe ' (prime): par exemple, X' dans l'énoncé transformé signifiera que le "premier actant" représente un acteur qui n'était pas mentionné dans l'énoncé de base.

V restera naturellement le symbole du verbe, assorti d'informations que demande le système berbère et qui seront expliquées plus loin (§ 2.2 et § 2.3, <u>in fine</u>).

### 2. L'ENONCE VERBAL EN BERBERE

2.1. Le système verbal<sup>6</sup> repose sur une opposition d'aspect entre un accompli et un inaccompli, à côté desquels une forme neutre, l'aoriste, assume diverses valeurs, souvent modales. Un ou plusieurs autres thèmes, selon les parlers, s'ajoutent

aux trois thèmes de base, dont l'existence est garantie par des oppositions formelles en dépit d'une usure qui, dans de nombreux cas, nivelle les signifiants. Le système apparaît clairement, par exemple, avec un verbe comme <u>aru</u> "mettre au monde" (on désigne le verbe berbère à l'aide de son impératif), accompli <u>-uru-</u>, inaccompli <u>-Taru-</u>, aoriste <u>-aru-</u> (thème qui fournit aussi l'impératif). Bien qu'il n'y ait pas de relation directe entre le jeu des aspects et celui des actants, le relevé d'un grand nombre d'exemples révélerait sans doute certaines correspondances, dues aux contraintes sémantiques.

2.2. Beaucoup de verbes, tout en possédant le même système de thèmes que les autres, se distinguent par la présence d'une consonne sifflante, dentale ou nasale qui précède les consonnes radicales: ce sont les verbes dérivés. Ils pourraient être représentés par sV, tV, mV. La forme à sifflante a généralement une valeur factitive ou causative et la forme à dentale une valeur passive, tandis que la forme à nasale (que je n'examinerai pas ici) note le passif ou, plus souvent, la réciprocité. La consonne formative n'est pas tout à fait un préfixe comme ceux des verbes grecs ou latins et, sur ce point, toutes les descriptions simplifient à l'excès. Elle n'est qu'un élément - le plus typique, mais non le seul - des schèmes dérivés, que caractérisent également leur vocalisme et, parfois, des alternances de la tension consonantique. Le verbe dérivé ne se réduit donc pas à la somme d'un préfixe et d'une forme primaire, il constitue un ensemble qui s'oppose globalement, et non thème par thème, au verbe primaire: ainsi kšm "entrer", dont l'inaccompli est kŠm, a pour dérivé à sifflante Skšm "faire entrer", dont l'inaccompli est Skšam et non \*S + kSm. Il existe du reste des dérivés sans verbe primaire: sawl "parler" n'a d'autre correspondant que le nom awal "parole". On connaît en revanche des dérivations en cascade: snudu "plier" ( < "faire revenir sur soi") est un dérivé à sifflante de Nuqu "revenir sur soi", lui-même dérivé à nasale de adu "revenir". Il est difficile de dire si la dérivation verbale reste productive; on perçoit un figement et les cas de lexicalisation sont fréquents: Sudu proprement "faire marcher (une monture)" a pris le sens de "monter (sur un animal, sur un véhicule)" et même, dans le nord-est du pays chleuh, celui de "marcher", la relation avec le

primaire Du "marcher, partir" étant perdue de vue.

2.3. Le rapport entre verbe et premier actant est inscrit dans la forme verbale. Toute forme personnelle du verbe comporte en effet un indice de personne affixé au radical. Selon la personne et le nombre considérés, l'indice est préfixé, suffixé ou constitué de deux éléments disjoints qui encadrent le radical: dans t=uru "elle=mit-bas", l'indice t= précède le radical -uru-. C'est donc l'indice de personne, nécessairement présent, qui assume la fonction de "sujet". Bien entendu, il importe que son référent soit identifié sans ambiguité: identification immédiate pour les lère et 2e personnes dans les circonstances normales de l'énonciation, mais plus problématique pour la 3e personne. Si la situation ou le contexte ne suffisent pas à éclairer l'indice de 3e personne, on lui adjoint un complément explicatif (CE), c'est-à-dire un nominal qui prend alors (si la morphologie le permet) une forme spéciale dite état d'annexion (EA) et opposée à l' é t a t l i b r e (EL) qu'il conserve dans d'autres fonctions. L'état d'annexion étant caractéristique du nominal qui complète un autre nominal (ou une préposition), son emploi après le verbe fournit la preuve formelle que le nominal est bien ici une expansion de l'indice de personne (nominal lui aussi), et non le sujet du verbe7.

Deux exemples illustreront ces mécanismes: les énoncés

- (5) t=uZl
  "elle=courut (ACC)", et
- (6) t=uru asnus
  "elle=mit-bas (ACC) ânon (EL)"

peuvent être développés en:

- (7) t=uZ1 tyyult

  "elle=courut ânesse (EA: l'EL serait tayyult)": "l'ânesse courut", et
- (8) t=uru tyyult asnus
  "elle=mit-bas ânesse (EA) ânon (EL)": "l'ânesse mit-bas
  un/l'ânon<sup>8</sup>".
- En 7 et 8, l'indice <u>t=</u> est "expliqué" (explicité) par le nom <u>tyyult</u>.

  Toute forme personnelle du verbe berbère véhicule donc un actant:

soit l'actant unique Z, soit le "premier actant" X. Pour que cet actant inévitable apparaisse clairement dans la formule descriptive de l'énoncé, on conviendra que V désigne seulement le radical de la forme verbale, la forme complète étant dès lors représentée par VZ ou par VY (sans souci de l'ordre réel des éléments). La même restriction vaudra pour les dérivés sV, tV, mV. Quant au complément explicatif CE, on pourra en faire l'économie dans les formulations les plus générales, puisqu'il n'est qu'une annexe de Z ou de X et que sa présence ne modifie pas la structure de l'énoncé. On se gardera en tout cas, s'agissant du berbère, de représenter le complément explicatif par Z ou par X et de traiter l'indice de personne comme un simple rappel incorporé au verbe: les formules V<sub>Z</sub>Z ou V<sub>X</sub>XY masqueraient la hiérarchie que la syntaxe établit entre l'indice, noyau de syntagme, et le complément explicatif, simple expansion du précédent.

2.4. La thématisation d'un nominal, très fréquente, laisse également intacte la structure de la phrase (au contraire de la focalisation, qui la bouleverse). Le nominal thématisé, ou i n d i c a t e u r d e t h è m e (T) est porté à la périphérie de la proposition (plus souvent en tête qu'en queue) et prend l'état libre. Le processus peut affecter le complément explicatif (exemples 9 et 10), le complément d'objet direct (exemples 11 et 12) ou les deux (exemple 13):

"anesse (EL) (,) elle=courut": "l'anesse (,elle) courut"

"ânesse (EL) (,) elle=mit-bas ânon (EL)": "l'ânesse (,elle) mit bas un/l'ânon"

"anon (EL), elle=mit-bas le": "l'anon, elle le mit bas"

"ânon (EL), elle=mit-bas le ânesse (EA)": "l'ânon, l'ânesse le mit bas".

On observe une légère dissymétrie entre la thématisation du complément explicatif et celle du complément d'objet. Dans le premier cas, le nom thématisé tayyult trouve immédiatement son représentant dans l'indice de personne te, qui était déjà présent dans la forme verbale. Dans le second cas, le nom thématisé asnus doit être repris par un pronom personnel affixe, ici t (à ne pas confondre avec l'indice de personne te), auquel on fait appel pour la circonstance. Par ailleurs, la pause qui suit le nom thématisé est plus virtuelle dans le premier cas, plus réelle dans le second.

La double thématisation n'a rien d'exceptionnel9:

"ânesse, ânon, elle=mit-bas le": "l'ânesse, l'ânon, elle le mit bas".

#### 3. LES CLASSES DE VERBES

Si toute forme verbale personnelle inclut nécessairement un actant Z ou X, l'aptitude ou l'incapacité des verbes à régir un deuxième actant Y permet de les répartir entre trois classes.

3.1. Les verbes transitifs admettent un complément d'objet 10: <u>t=uru asnus</u> "elle=mit-bas ânon". Le complément fait souvent défaut: <u>t=uru</u> "elle=mit-bas" et l'on peut même se demander s'il n'existe pas, pour tout verbe transitif, quelque contexte autorisant cette omission.

Les verbes intransitifs n'admettent pas de complément d'objet: t=uZl "elle=courut".

Les verbes r é v e r s i b l e s se comportent tantôt comme les transitifs, tantôt comme les intransitifs; ils seront étudiés plus loin ( $\S$  4.1).

Il n'y a là rien d'original, ces trois classes étant bien connues d'autres langues. Tout au plus faut-il noter l'importance des verbes réversibles, qui paraissent être plus nombreux en berbère qu'en français (il casse la branche - la branche casse) ou en anglais (he grows a plant - the plant grows).

3.2. A supposer que, dans un état antérieur de la langue, la forme des verbes ait pu révéler la classe à laquelle ils appartenaient, il n'en va plus de même au jourd'hui. Seul le groupe des "verbes de qualité" - qui est un sous-ensemble des intransitifs - conserve encore, plus ou moins bien selon les parlers, quelques caractéristiques formelles: chleuh isgin "devenir noir", izwiy "devenir rouge", ilwiy "devenir mou" (schème d'impératif il2i3). A côté de groupes de ce genre, qui subissent du reste l'érosion due à l'analogie, on trouve aussi quelques épaves comme les intransitifs arud, akuf, asus, afuf respectivement "faire l'objet d'un lavage, d'un arrachage, d'un secouage (arbre), d'un tamisage", reste d'une époque où chaque schème avait sans doute une valeur spécifique. Mais il est rare qu'on puisse prédire la construction d'un verbe primaire à partir de sa forme, comme le montrent les exemples suivants, qui réunissent sous un même type morphologique des verbes transitifs  $(\underline{t})$ , des intransitifs  $(\underline{\underline{i}})$  et des réversibles (<u>r</u>):

Bilitères dits "à voyelle zéro" (aoriste et accompli homophones):

t: fl "laisser"; - i: dr "tomber"; - r: yz "creuser/être creusé".

Bilitères à alternance vocalique en fin de radical (aoriste  $\emptyset$ , accompli <u>i/a</u>): <u>t</u>: <u>yr</u> "lire", <u>zr</u> "voir"; - <u>i</u>: <u>nz</u> "faire l'objet d'une transaction commerciale", <u>ry</u> "devenir chaud"; - <u>r</u>: <u>zd</u> "moudre/être moulu", ks "paître" (se dit du berger/ou du troupeau).

Bilitères à alternance vocalique en fin de radical (aoriste <u>u</u>, accompli <u>i/a</u>): <u>t</u>: <u>gru</u> "ramasser", <u>kdu</u> "sentir" (odorat), <u>nru</u> "vaincre"; - <u>i</u>: <u>ftu</u> "partir", <u>ylu</u> "être cher, coûteux"; - <u>r</u>: <u>bnu</u> "construicre/être construit", <u>xlu</u> "démolir, ravager/être démoli, ravagé".

Bilitères à alternance vocalique à l'initiale du radical (aoriste <u>a</u>, accompli <u>u</u>): <u>t: aru (arw)</u> "mettre au monde", <u>ak r "voler</u>, dérober", <u>arm "essayer</u>, goûter"; - <u>i: adn "être malade"; - <u>r: ag l "sus-</u></u>

pendre/être suspendu".

Trilitères: <u>t: g<sup>w</sup>mr</u> "chasser, pêcher", <u>krz</u> "labourer" (réversible en kabyle), <u>lkm</u> "atteindre, arriver à", <u>mdi</u> (<u>mdy</u>) "goûter"; - <u>i: bzg</u> "(se) gonfler", <u>xdm</u> "travailler" (transitif en kabyle au sens de "faire"), <u>rmi</u> (<u>rmy</u>) "se fatiguer"; - <u>r: rzm</u> "ouvrir/être ouvert", <u>sdl</u> "mettre en état, réparer, faire/être mis en (bon) état, être en bon état", <u>krs</u> "nouer/être noué".

Trilitères à 2e radicale tendue: <u>t</u>: <u>sMr</u> "clouer, ressemeler"; - <u>i</u>: <u>šTr</u> "être habile"; - <u>r</u>: <u>bDl</u> "changer (qqe ch.)/subir un changement, <u>kMl</u> "terminer/être conduit à son terme", <u>sMr</u> "remplir/être rempli".

On multiplierait aisément les exemples, parmi lesquels figurent des emprunts à l'arabe ( $\chi$ lu,  $\chi$ dm,  $\varepsilon$ dl, bDl, etc.) qui reçoivent le même traitement que les verbes du fonds berbère.

La construction des verbes dérivés est théoriquement plus facile à prévoir que celle des verbes primaires, puisque la dérivation a précisément pour effet de permettre certains emplois: les dérivés à dentale, par exemple, fonctionnent comme des passifs et sont donc intransitifs. Mais il faut rester circonspect: le groupe des dérivés à sifflante, par exemple, compte un certain nombre d'intransitifs à côté d'une majorité de transitifs. L'évolution peut du reste modifier le comportement d'un verbe: Sudu, déjà cité (§ 2.2), devient intransitif quand il prend le sens de "marcher"; MiQir "se rencontrer l'un l'autre", dérivé à nasale, peut s'employer comme transitif au sens de "rencontrer". On constate une fois de plus que morphologie et syntaxe ne vont pas toujours du même pas.

#### 4. TRANSFORMATIONS DE L'ENONCE VERBAL

On examinera quatre cas de redistribution des rôles. Dans les deux premiers, l'acteur qui jouait le rôle de sujet disparaît. Dans les deux derniers, un acteur nouveau vient tenir ce rôle. D'autres modifications peuvent intervenir.

# 4.1. LA REVERSIBILITE: VXY → VZY

4.1.1. Le verbe reste à la forme primaire. L'acteur qui tenait le rôle de sujet disparaît. L'acteur qui tenait le rôle d'objet reçoit celui de sujet, actant unique.

Cette transformation caractérise les verbes réversibles, parfois appelés "mixtes" ou "symétriques", bien que leurs deux constructions ne présentent pas une symétrie parfaite.

## 4.1.2. Exemples:

$$\frac{\text{(14a)}}{X} \underbrace{\frac{\text{t=rzm tiflut}}{Y}}_{Y}$$

"elle=a-ouvert (ACC) porte (EL)": "elle (la femme) a ouvert la porte"

ouverte"

(15a) 
$$t=\varepsilon Mr lxnšt$$
 $X V Y$ 

"elle a-rempli (ACC) sac": "elle (la femme) a rempli

le sac"

(15b) 
$$\frac{1 \times n \times t}{Z^{y} V}$$
 (Destaing 1940: 269)

"sac (fém.) elle=a-été-remplie de grains": "le sac est plein de grains"

"travail de-lui, est le (PP) que il=monte (INACC)

coffrage": "son travail est de monter le coffrage (de planches)"

(16b) <u>Luh Nit a mu Tinin mDn tarikt</u>, <u>walayNi ix i=mdi</u> (Roux 1955: 12)(technique du pisé)

"coffrage justement (est) ce à (quoi) disent=ils gens "tarikt" (= selle), mais quand il=a-été-monté": "c'est justement le coffrage que l'on appelle "tarikt", mais une fois qu'il est monté"

"PARTICULE D'INACC à-eux (les essaims) séparent=ils gens enclos (EL)": "les gens leur réservent un enclos"

"enclos (fém., EL) de petit-bétail, elle=a-été-séparée"
"l'enclos du petit bétail, lui, est à part"

A dire vrai, l'exemple 17 manque de rigueur, puisque Y dans 17a est <u>agrur</u> tandis que Z<sup>y</sup> dans 17b a pour référent un autre acteur, désigné par le féminin correspondant <u>tagrurt</u>: deux enclos sont en effet en cause, celui des abeilles et celui des moutons et des chèvres. La réversibilité du verbe zli n'en apparaît pas moins clairement.

- 4.1.3. La présence de verbes réversibles en berbère a été reconnue très tôt. Dès le début du siècle, le P. de Foucauld les signalait systématiquement dans son dictionnaire de touareg (édité seulement en 1918, puis en 1951-1952), en précisant qu'ils avaient, à côté du sens "actif", un sens "passif" ou "pronominal". Cette terminologie reposait sur la traduction française, mais l'idée d'un sens tantôt actif, tantôt passif du même verbe a persisté longtemps. En réalité le verbe réversible n'est un passif ni par sa forme (que rien ne distingue) ni par sa valeur, comme on le verra plus loin (§ 4.2.3). On ne confondra pas non plus la réversibilité avec le simple effacement du complément d'objet, rencontré au § 3.1 dans teuru "elle=mit-bas", en face de teuru asmus "elle=mit-bas ânon". Dans le cas de l'effacement, il n'y a pas redistribution des rôles et le verbe ne peut être tenu pour intransitif, bien qu'il ait perdu son complément: la représentation serait VX(Y) plutôt que VZ.

une explication de la réversibilité qui pourrait conduire à cette indifférence: "le Syntagme Prédicatif Verbal est un prédicat d'existence qui entretient avec son indice personnel (et l'explicitation lexicale de celui-ci) une relation non spécifiée ("agent", "patient", "attributaire"...)". La solution est séduisante, mais laisse en suspens deux questions: l° Dans l'emploi transitif, comment le complément d'objet intervient-il auprès de ce "prédicat d'existence"? Il exercerait, selon Chaker (1983: 302) "une contrainte pragmatico-sémantique absolue au niveau du ler déterminant", mais qu'est-ce à dire? - 2° La réduction du verbe à un tel prédicat (réduction applicable à tous les verbes berbères: p. 299) peut-elle être envisagée pour les autres langues à verbes réversibles?

Divers indices suggèrent que le système de la langue place l'emploi transitif du verbe réversible avant l'emploi intransitif. En premier lieu, on constate que certains verbes réversibles comme εMr "remplir/être rempli", kMl "terminer/ être conduit à son terme", bDl "changer (qqe ch.)/subir un changement", ont été empruntés à l'arabe sous la forme dérivée, dite "2e forme" dans la grammaire traditionnelle de l'arabe, qui fournit à cette langue des "intensifs" 1, souvent factitifs, donc transitifs et non réversibles. On peut alors se demander pourquoi les locuteurs bilingues qui, en fin de compte, sont responsables des emprunts, ont appliqué la réversibilité à la forme transitive au lieu de partir de la forme primaire (arabe εmar "être plein", kmal "être achevé"), comme du reste ils l'ont fait dans d'autres cas. Chacun de ces emprunts mériterait donc une étude. A ces factitifs arabes on pourrait ajouter le dérivé berbère Shdr "engager (un maître d'école coranique, un forgeron)", construit sur une racine arabe (cf. hadar "être présent"): le sens premier, impliqué par la dérivation à sifflante, est "rendre présent", mais le verbe signifie aussi bien "être engagé", par une extension exceptionnelle de la réversibilité à la forme à sifflante.

Une autre indication, plus prometteuse peut-être, mais également sujette à contrôle, est fournie par les verbes attestés dans deux langues berbères: s'il arrive qu'une seule des deux langues leur accorde la réversibilité, alors ils sont transitifs (et non intransitifs) dans

l'autre langue: tel est en tout cas le traitement de <a href="krz" "labourer", ldi "tirer" (kabyle: "ouvrir"), peut-être aussi ara (aru) "écrire", qui sont transitifs en chleuh, réversibles en kabyle. On notera à ce propos, avec toute la prudence voulue, qu'en face des réversibles anglais to sell, to stop, le français place des transitifs ou des réversibles, mais non des intransitifs: vendre, arrêter (réversible dans l'emploi familier: arrête!), cesser (réversible). Le latin pasco "nourrir, paître" apparaît plus souvent avec un complément d'objet qu'au sens "absolu" (Ernout-Meillet); en français la construction transitive de paître est attestée en 1050, avant l'emploi intransitif dont le premier exemple est de 1119 selon le Trésor de la langue française. Bref, il semble que la classe des verbes réversibles soit alimentée par les transitifs plutôt que par les intransitifs l2.

Mais pourquoi la réversibilité n'est-elle accordée qu'à certains verbes? La question ne paraît pas avoir été traitée, du moins pour le berbère 13. Le chleuh permet quelques suggestions.

## 4.1.5. Conditions de la réversibilité:

La forme des verbes réversibles n'offrant aucune particularité (§ 3.2), il faut bien qu'ils satisfassent à des critères d'ordre sémantique. A première vue, cependant, ils ne paraissent liés par aucun trait de sens et ils appartiennent aux secteurs lexicaux les plus variés. Comment pourrait-on, du reste, prédire à coup sûr la réversibilité d'un verbe alors que les parlers ou les langues, comme on l'a vu, n'ont pas exactement les mêmes réversibles? Il est pourtant possible de dégager quelques conditions qui favorisent la réversibilité.

Soit un exemple très simple: en chleuh, zr "voir" et rz "casser" ont la même conjugaison, mais zr est uniquement transitif, tandis que rz est réversible, si bien que, des quatre phrases qui suivent, seule la phrase 18b est impossible:

(18a) t=zra timkilt
"elle=(la femme) a-vu (ACC) écuelle (EL)": "elle a vu
l'écuelle"

(18b) \*  $\underline{t=z_{ra} \ tmkilt}$  "elle=a-été-vue écuelle (EA: CE de  $\underline{t=}$ )": "l'écuelle

a été vue"

(19b) <u>t=rza tmkilt</u>
"elle=a-été-cassée écuelle (EA: CE de <u>t=</u>)": "l'écuelle est cassée".

On découvre aisément ce qui sépare 18 et 19: l'objet de la vision reste extérieur au procès et ce dernier ne l'affecte pas; il en va autrement, bien entendu, pour l'objet du bris. On peut donc supposer qu'une première condition de la réversibilité d'un verbe transitif est que son objet soit modifié en quelque façon par le procès. Un cas particulier de modification est celui où le procès c r é e l'objet. D'où la réversibilité d'un verbe comme bnu "construire/être construit":

(20b) 
$$\underline{t=bna\ tgMi}$$

"elle=a-été-construite maison (EA: CE de  $\underline{t-}$ )": "la maison est construite".

Mais une restriction s'impose immédiatement, comme le montre un autre exemple, non moins élémentaire: la phrase

(21b) 
$$*_{\underline{t}=Sa\ tfiyi}$$

"elle=a-été-mangée viande (EA: CE de  $\underline{t}$ =)": "la viande a été mangée".

En effet le verbe  $\frac{v}{S}$  "manger" n'est pas réversible, bien que la viande mangée ne soit pas moins transformée que l'écuelle brisée de l'exemple 19b. C'est que l'effet produit sur la viande – qui serait peut-être retenu par un vocabulaire technique de la physiologie! –

ne présente pas d'intérêt dans la vie courante, l'attention se portant d'abord sur le mangeur. On retrouve ici l'opposition établie par les anthropologues entre nature et culture. Pour qu'un verbe transitif soit doté de réversibilité, il ne suffit donc pas que son objet soit modifié par le procès, il faut encore que la modification soit culturellement pertinente, et c'est pourquoi la liste des verbes réversibles varie d'une culture à l'autre.

Les conditions définies pour la réversibilité peuvent être vérifiées pour de nombreux verbes (voir les exemples du § 3.2). Elles permettent même de préciser des valeurs que la simple traduction laisse échapper. Ainsi Ks "ôter, enlever" et asi "lever, prendre" semblent avoir des sens voisins, et pourtant le premier seul est réversible: c'est qu'il note une modification de l'objet, conçu comme une partie qu'on enlève au tout, d'où l'emploi de Ks pour "cueillir (un fruit), arracher (une dent), couper (les cheveux, la barbe), tirer (du sang), ôter (un vêtement), enlever (le sein à un bébé: sevrer < latin sepa-rare!), etc.

Tout n'est pas dit cependant. A ces considérations sur la nature du procès, il convient d'ajouter l'examen des acteurs. Certes, n'importe lequel d'entre eux peut à tout moment être mis en vedette, par des moyens prosodiques ou syntaxiques. Mais la situation de base, on vient de le voir, se laisse schématiser ainsi: avec le verbe uniquement transitif, l'intérêt se porte sur le sujet/agent; avec le verbe réversible, l'intérêt tend à se déplacer en direction de l'objet/patient, ce qui permet de faire basculer le verbe dans l'emploi intransitif en éliminant l'agent. Dans la culture considérée, il n'est pas jugé anormal de constater le bris d'une écuelle (19b) sans s'interroger sur le responsable; par contre il est moins probable qu'on ait à mentionner la vue d'une écuelle (18b) sans dire en même temps qui l'a vue. L'agent du verbe transitif ne se laisse guère oublier, il est moins discret; l'agent du verbe réversible est plus discret et plus effacé (donc effaçable!). Sur l'échelle qui monte des inanimés aux animés et aux humains, l'agent du verbe transitif a quelques chances de se situer plus haut, et l'autre, plus bas: on se rapproche donc de critères rencontrés ailleurs dans l'étude de l'actance.

La notion d'un agent plus ou moins "discret" reste assurément trop vague pour être vraiment opératoire avant qu'une analyse plus fine ne vienne la préciser. Je crois pourtant qu'elle peut éclairer le traitement de certains verbes qui ne sont pas réversibles, alors même qu'ils répondent aux conditions définies plus haut pour la réversibilité. Tel est le cas de ny "tuer": rien de plus pertinent, semble-t-il, que la modification subie par le patient, et pourtant le verbe reste transitif, le procès n'étant pas conçu sans son agent; c'est le verbe Mt "mourir" qui permet d'attirer toute l'attention sur le patient le verbe aru "mettre au monde (humain, animal), produire un fruit (arbre)", qui fait en quelque sorte pendant à ny "tuer", n'est pas davantage réversible et appelle le même commentaire; pour éliminer l'agent, on dispose de lal "naître", qui forme couple avec Mt "mourir".

Le groupe des verbes qu'on pourrait appeler "verbes de création" (voir ci-dessus les phrases 20a et 20b) offre une gamme d'exemples plus ou moins dominés par l'agent. On vient de voir que ce dernier n'est jamais effacé avec le transitif <u>aru</u> "mettre au monde", alors que <u>bnu</u> "construire" est réversible. Entre les deux extrêmes, certains verbes hésitent: <u>skr</u> "faire" est presque toujours transitif, mais on relève dans un manuscrit <u>t=skr % wurk</u> (Roux 1951: 5) "(la coupole) elle= a-été-faite (ACC) d'or": "(la coupole) est faite d'or"; - <u>ara</u> "écrire" (étymologiquement "inciser": Galand 1975) n'est pratiquement pas réversible en chleuh, bien qu'une note de Destaing (1940: 271) le traduise par "écrire, être écrit", mais il l'est en kabyle; - <u>ɛdl</u> (emprunté à l'arabe) "arranger, réparer, faire" est parfaitement réversible et prend souvent un sens résultatif très général à l'accompli: <u>i=ɛdl</u> "c'est bien".

Le cas de <u>edl</u> nous ramène au problème, déjà évoqué au § 2.1, des rapports entre réversibilité et aspect verbal. On observe en effet que le verbe réversible, dans son emploi intransitif, se présente souvent à l'accompli: les phrases l6b et 17b en sont un exemple, en contraste avec l6a et 17a qui ont l'inaccompli. Non que la construction intransitive soit impossible en dehors de l'accompli, mais, en éliminant l'agent et en concentrant l'intérêt sur les avatars du patient, elle est particulièrement apte à présenter le résultat du procès accompli.

Ce passage du procès au résultat est bien connu<sup>15</sup>. Il a dû favoriser ailleurs (en touareg notamment) le maintien ou la formation de thèmes verbaux spécialisés, mais il ne paraît pas affecter gravement le système chleuh, où la même forme signifie "la porte s'est ouverte" ou "la porte est ouverte" (sur le passif, voir § 4.2).

# 4.2. LA TRANSFORMATION PASSIVE: VXY → tVZ y

4.2.1. Le verbe prend la forme dérivée à dentale et peut être qualifié de passif, puisque cette forme est caractérisée formellement et réservée à cet emploi. L'acteur qui tenait le rôle de sujet disparaît. L'acteur qui tenait le rôle d'objet reçoit celui de sujet, actant unique.

Cette transformation s'applique à des verbes transitifs et à des verbes réversibles, mais elle est limitée par le figement de la dérivation verbale qui, semble-t-il, a cessé d'être libre.

La phrase transformée ne mentionne plus l'agent. Si elle le faisait - ce qui n'est peut-être pas exclu - ce serait à l'aide d'un circonstant (qui pourrait être un syntagme comportant <u>dar</u> "chez" ou <u>s</u> "au moyen de"), non par une construction propre au "complément d'agent".

#### 4.2.2. Exemple:

"PARTICULE D'INACC mangent (INACC)=ils gens petit-bétail (EL)": "les gens consomment le petit bétail"

"PARTICULE D'INACC sont-mangées=elles bêtes-de-petitbétail (EA)": "le petit bétail est consommé".

4.2.3. En apparence, la transformation passive ne diffère de la réversibilité que par la forme verbale, comme le montrent aussitôt les formules qui les représentent. Le verbe passif est un dérivé, le verbe réversible change de construction sans changer de forme. Or le verbe réversible peut avoir un passif: qu'ajoute ce dernier à l'emploi

intransitif de la forme primaire? A cette question déjà posée par A.

Basset (1952: 13), S. Chaker (1973: 219 et travaux ultérieurs) a répondu, pour le kabyle, que la forme à dentale renvoie implicitement à un agent, au contraire de la réversibilité qui efface l'agent. De son côté F. Bentolila (1981: 391-392) est parvenu à une conclusion analogue pour le parler marocain qu'il a décrit. Faut-il hésiter devant une solution qui, à première vue, paraît dépendre uniquement de l'intuition des locuteurs et qui oppose, en somme, "zéro" à "rien"? Peut-être pourrait-on considérer que les marques formelles de la dérivation à dentale ont un sème "agent" dans leur signifié, ce qui expliquerait que Chaker (1973: 263) ait pu signaler des dérivés à dentale formés sur une base intransitive. Quoi qu'il en soit, les textes, lorsqu'ils permettent la comparaison, semblent bien confirmer que le passif (23a, 24a) se distingue de la réversibilité (23b, 24b) par la prise en compte d'un agent:

Il s'agit du marché: "vieux (EL) il= fut-démoli (ACC); démolirent (ACC)=ils le (PP) lorsqu'ils=voulurent (ACC) qu'ils=construisissent (AO) celui de neuf": "Le vieux (marché) fut démoli; on le démolit lorsqu'on voulut construire le neuf".

Cet énoncé réunit la forme dérivée à dentale du verbe réversible <u>xlu</u> "démolir/être démoli" et la forme primaire du même verbe dans son emploi transitif. Il se trouve que la phrase transformée précède la phrase de base. L'agent représenté par <u>=n</u> "ils" dans la deuxième partie ne figure pas dans la première, mais l'ensemble de l'énoncé paraît bien renvoyer à un procès défini et daté (<u>Liy</u> "lorsque"), dont l'agent vaut pour les deux verbes.

Construction d'une maison: dans les pièces du haut, on emploie des poutres plus minces pour éviter qu'elles ne pèsent sur les murs et que) "elle=soit-démolie (AO) pour-lui maison (EA)": "(que) sa maison s'effondre".

Ici le même verbe <u>xlu</u> est en emploi intransitif. On notera au passage qu'il n'en conserve pas moins une valeur processive (cf. § 4.1.5, <u>in fine</u>), mais aucun agent n'est évoqué. La situation ne comporterait du reste pas d'autre agent que la surcharge provoquée par les poutres.

"lorsque il=a-été-construit (ACC) mur (EA), ...":
"le mur une fois construit, ..."

Le verbe <u>bnu</u> "construire/être construit" se présente dans cette phrase à l'accompli du passif et la valeur est nettement processive après <u>iLix</u> "lorsque". L'ensemble du texte explique comment les gens (mDn) construisent leurs maisons; l'agent implicite est ici <u>mDn</u>.

"seulement-ce sur (quoi) toute elle=a-été-construite (ACC) époque c'est argent": "c'est sur l'argent seul que tout repose au jourd'hui".

La forme primaire du verbe réversible, ici en emploi intransitif, s'oppose clairement au passif de l'exemple 24a: la phrase ne permet en effet d'évoquer aucun agent précis. De plus, on perçoit nettement la valeur résultative que prend souvent l'accompli (cf. § 4.1.5,
in fine).

On doit pourtant s'attendre à rencontrer des situations où la valeur du passif devient plus floue qu'en 24a. Dans l'énoncé 25, on ne voit pas quel agent pourrait être évoqué:

(il faut boire quand on mange le couscous, car) "PARTICULE D'INACC il=est-bloqué dans gorge": "il colle à la gorge".

Le passif étend ici son champ d'application, d'autant plus facilement, sans doute, qu'il ne trouve en face de lui aucune autre forme intransitive, le verbe  $\frac{\sqrt{N}}{N}$  "bloquer" n'étant pas réversible.

## 4.3. LA TRANSFORMATION FACTITIVE:

# 4.3.1. Touareg:: VXY → sVX'YXY

Le verbe prend la forme dérivée à sifflante et peut être qualifié de factitif<sup>16</sup>. L'acteur qui tenait le rôle de sujet reçoit celui d'objet. Un acteur nouveau reçoit le rôle de sujet. L'acteur qui tenait le rôle d'objet le conserve. On a donc deux compléments d'objet.

Cette transformation s'applique à des verbes transitifs ou à des verbes réversibles  $^{17} \cdot$ 

Exemple:

"que tu=(INDICE DISCONTINU) apprennes (AO) vol (EL)":
"tu apprendras à voler (comme un oiseau)"

(26b) 
$$\frac{\text{a ki-ss2lm2d=a tigg3yt}}{Y^X}$$
 (Petites Soeurs 1984: 95)

"que toi fasse-apprendre (AO) = je vol (EL)": "je te ferai apprendre à voler", "je t'apprendrai à voler".

La fonction du pronom <u>ki</u> est garantie par sa forme: le pronom régime indirect serait <u>dak</u> "à toi".

## 4.3.2. Chleuh:

Le chleuh conserve un seul des deux objets, tantôt YX, tantôt Y.

Le verbe prend la forme dérivée à sifflante et la valeur factitive. L'acteur qui tenait le rôle de sujet reçoit celui d'objet. Un acteur nouveau reçoit le rôle de sujet. L'acteur qui tenait le rôle d'objet disparaît.

#### · Exemples:

"PARTICULE D'INACC lisent (INACC) =ils écoliers (EA)

Coran": "les écoliers étudient le Coran"

(27b) ar i=Saqra imhdarn
$$\frac{X' \text{ sV}}{X'}$$

"PARTICULE D'INACC il=fait-lire (INACC) écoliers (EL)":
"il (le maître) fait lire les écoliers"

"fille (EL), PARTICULE D'INACC elle=revêt (INACC)

vêtements d'elle": "la jeune fille met ses vêtements"

"... font-vêtir (AO) =elles fille (EL)": "elles habillent la jeune fille".

La disparition du complément d'objet Y, entre l'énoncé de départ et l'énoncé d'arrivée, n'est qu'un cas particulier du phénomène déjà signalé (§ 3.1) pour les verbes transitifs.

# Deuxième cas: VXY → sVX'Y

Le verbe prend la forme dérivée à sifflante et la valeur factitive. L'acteur qui tenait le rôle de sujet disparaît ou devient "tiers
actant" (voir exemples 29, 30). Un acteur nouveau reçoit le rôle de
sujet. L'acteur qui tenait le rôle d'objet le conserve.

Exemples:

"PARTICULE D'INACC à-eux il=fait-lire (INACC) Coran":
"il leur fait lire le Coran"

"... font-revêtir (AO) =elles à-elle vêtements autres":
"elles lui font mettre d'autres vêtements".

L'ancien sujet X est ici représenté par le pronom personnel "régime indirect" <u>asn</u> (29) ou <u>as</u> (30); on pourrait avoir aussi un nom précédé de <u>i</u> "à". Mais cette construction n'est pas spécifique de la

transformation considérée, comme le montre l'exemple 32.

Les deux types de transformation factitive qui viennent d'être décrits pour le chleuh sont également connus du français, où ils produisent des énoncés ambigus tels que je fais manger le lapin: l° en lui donnant de l'herbe (énoncé de base: le lapin mange); - 2° en le servant à mes invités (énoncé de base: on mange le lapin). Cela dans le cas où l'on accepte de considérer le syntagme faire + infinitif comme une unité verbale, la discussion à ce sujet restant ouverte.

# 4.4. LA TRANSFORMATION CAUSATIVE: VZ -> sVX'YZ

4.4.1. Le verbe prend la forme dérivée à sifflante et peut être qualifié de causatif<sup>16</sup>. L'acteur qui tenait le rôle de sujet, actant unique, reçoit celui d'objet. Un acteur nouveau reçoit le rôle de sujet.

Cette transformation s'applique à des verbes intransitifs. De là provient la seule différence que l'on observe entre l'énoncé d'arrivée, sVX'Y<sup>Z</sup>, et l'énoncé sVX'Y<sup>X</sup>, obtenu par le premier type de transformation factitive (§ 4.3,2). Tous deux ont la même structure en surface.

D'autre part, en appliquant à un verbe réversible le deuxième type de transformation factitive (§ 4.3.2), quand le verbe est employé transitivement, et la transformation causative, quand il est employé intransitivement, on peut théoriquement produire des énoncés de même structure superficielle: sVX'Y et sVX'Y<sup>Z</sup>, à partir de bases différentes, VXY et VZ<sup>Y</sup> respectivement (§ 4.1). Je n'ai pu le vérifier pour le chleuh, mais on trouve des exemples en français (à condition de traiter, comme plus haut, le groupe <u>faire</u> + infinitif comme un verbe unique): <u>il fait rafraîchir sa bière</u> 1° par le serveur (base: <u>on rafraîchit la bière</u>), 2° en la mettant au frigidaire (base: <u>la bière rafraîchit</u>).

#### 4.4.2. Exemple:

thé (EA)": "le thé est vendu"

(31b)  $\underline{\text{Znz=n atay}}$ sV X' Y<sup>Z</sup>

"ont-pris-comme-objet-d'une-transaction-commerciale (ACC) =ils thé (EL)": "Ils ont vendu le thé".

- 4.4.3. Les verbes intransitifs qui se prêtent à cette transformation (quand ils possèdent le dérivé à sifflante) se répartissent entre plusieurs groupes parmi lesquels on remarque:
  - des v e r b e s d e m o u v e m e n t : On obtient par exemple à partir de  $\underline{k\check{s}m}$  "entrer"  $^{18}$ :
- (32) ... Skšm=nt-as ma t=šTa y uhanu (Jordan 1935: 24)

  "... font-entrer (AO) =elles à-elle quoi elle=mange

  (INACC) dans chambre": "elles lui apportent à manger dans la chambre".

Appartiennent à ce groupe Fx "sortir" - Sufx "faire sortir" (plusieurs sens dérivés sont possibles, par exemple "tirer un coup de fusil"), dr "tomber" - sdr "faire tomber" (aussi: "pondre"), Du "marcher, partir" - Sudu "faire marcher" (d'où, en fait, diverses significations qui font souvent oublier la relation avec le primaire: v. § 2.2), etc.

- des verbes qu'on pourrait appeler de procès subi, qui ne sont ni des passifs ni de véritables verbes d'état, bien qu'ils prennent facilement la valeur résultative à l'accompli:

  nz, ry, msd, arud (v. § 3.2), etc. "faire l'objet d'une transaction commerciale, d'un réchauffement, d'un aiguisage, d'un lavage" etc.

  D'où les dérivés Znz "prendre comme objet d'une transaction commerciale" (en touareg: "vendre" ou "acheter", le sens étant précisé par une particule d'orientation; en chleuh: "vendre"), Sry "faire chauffer", Smsd "aiguiser", Sird "laver" etc. Je leur adjoindrais volontiers, pour le chleuh, xdm "faire l'objet d'une mise au travail" plutôt que "travailler": d'où l'emploi de l'accompli pour dire "il travaille (maintenant)"; le dérivé est Sxdm "faire travailler, faire marcher (un moteur)", etc.
- des verbes de qualité proprement dits: <u>isgin</u>
  "devenir noir" <u>Sisgin</u> "noircir, rendre noir" etc. La forme de ces

verbes conserve les traces d'un conflit permanent entre l'expression de l'état, qui est leur vocation première, et celle du procès, à laquelle les pousse l'analogie avec les autres verbes (Galand 1980).

4.4.4. La fréquence de la transformation causative, qui opère à partir de verbes intransitifs, ne doit pas faire oublier l'existence de la transformation factitive, qui opère à partir de verbes déjà transitifs (§ 4.3). Etant l'outil commun à ces deux transformations, la dérivation verbale à sifflante ne peut pas être proprement caractérisée par un effet "transitivant" qui ne s'exerce que dans une partie des cas. Si l'on compare entre elles les diverses formules dans lesquelles intervient une forme à sifflante sV (§§ 4.3.1, 4.3.3: premier et deuxième cas, 4.4), on leur découvre un seul point commun: l'apparition d'un nouvel acteur dans le rôle du sujet X', qui est ici un rôle d'agent. Au lieu de parler d'"orientation du procès", comme on le fait souvent, il me semble donc préférable de dire que la dérivation à sifflante permet d'introduire un nouvel agent.

On sait du reste qu'elle ne part pas toujours d'un verbe, comme le montre l'exemple déjà cité (§ 2.2) de <u>sawl</u> "parler", formé sur, ou plutôt à côté de <u>awal</u> "parole". Le verbe <u>sawl</u> est intransitif, si bien qu'on représentera par Z' l'actant unique:

# (33) <u>i=sawl urgaz</u>

"il=a-parlé (ACC) homme (EA)": "l'homme a parlé".

Avec le verbe, un nouvel acteur est entré en scène.

#### NOTES

On emploie parfois le terme "protagoniste", de même inspiration qu'"acteur", mais en relation moins claire avec "actant". Quant au nom de "référent", également possible, il a pour mon propos l'inconvénient de renvoyer à un élément qui peut être linguistique ou extralinguistique, comme cela arrive pour un pronom, par exemple.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il ne suffit pas de prendre en compte la variation du nombre des actants: en effet, dans certains cas, l'énoncé transformé présente le même nombre d'actants que l'énoncé de base, alors même que la liste des acteurs a été modifiée (v. § 4.3.2).

- <sup>3</sup> Je laisserai de côté, pour simplifier, les énoncés à trois actants du type "X donne Y à A".
- 4 Présentation des exemples:

Notation du chleuh:  $\underline{x}$ ,  $\underline{\chi}$ : fricatives vélaires respectivement sourde et sonore; -  $\underline{h}$ ,  $\underline{\epsilon}$ : fricatives pharyngales respectivement sourde et sonore; - point sous une lettre (autre que  $\underline{h}$ ): pharyngalisation ("emphase"); - majuscules: consonnes tendues. - Dans les formes verbales, le signe = sépare (à titre exceptionnel) l'indice de personne et le radical. - Les graphies des éditeurs ont été modifiées.

M o t-a-m o t: il n'a qu'une valeur indicative. Le pronom personnel français suivi ou précédé du signe = traduit l'indice de personne du verbe berbère.

A b r é v i a t i o n s : Pour le verbe, AO: aoriste; - ACC: accompli; - INACC: inaccompli. Pour le nom, EL: état libre; - EA: état d'annexion; - CE: complément explicatif; - T: indicateur de thème. Pour le pronom personnel: PP. Autres symboles: v. §§ 1.4, 2.2 et 2.3, in fine.

- <sup>5</sup> Il suffira de citer ici G. Lazard 1984: 271, 289 (n. 1); 1985: 10.
- Pour une présentation d'ensemble du système verbal berbère, voir par exemple L. Galand 1977.
- Cela, contrairement à ce que disaient les grammaires traditionnelles. La notion de complément explicatif, que j'ai présentée en 1964, a été généralement acceptée par les berbérisants, avec quelques variantes terminologiques. Toutefois un linguiste comme C. Touratier (1986) a voulu revenir à l'idée d'un "état d'annexion lié à la fonction de sujet", ce qui paraît difficile à concilier avec l'ensemble des emplois de l'état d'annexion.
- $^{arrho}$  Il n'y a pas tautologie: l'ânesse pourrait mettre bas un bardot!
- <sup>9</sup> La double thématisation pourra paraître un peu artificielle dans l'exemple simpliste que je donne, mais c'est en fait une construction naturelle et assez fréquente.
- Le complément de quelques verbes est introduit par une préposition: Yrs i uhuli "égorge à mouton": "égorge le mouton". Je ne traiterai ici que des compléments directs, pour éviter le délicat problème de la distinction entre actants et circonstants.
- 11 On peut consulter commodément, à ce sujet, la description fournie par Ph. Marçais 1977.
- 12 Existe-t-il des contre-exemples? On pourrait songer à xdm ( < arabe), réversible en kabyle et presque toujours intransitif en chleuh. Mais ce verbe signifie "être mis au travail" en chleuh (v. § 4.4.3), tandis qu'il a pris en kabyle le sens très général de "faire", ce qui fausse la comparaison. Le réversible anglais to fly est rendu en français par l'intransitif voler, mais de nouveau l'exemple est affaibli en raison de l'histoire complexe du mot français.

- 13 F. Bentolila (1981: 391, n. 13) dit seulement que "les exemples de construction neutre sont très nombreux". S. Chaker (1983: 300, repris en 1984a: 209 et en 1984b: 134) note qu'il a relevé près de 250 verbes réversibles en kabyle et cite un choix d'une centaine de verbes.
- 14 Il est intéressant de voir que Destaing, enquêteur sérieux, traduit (1938: 286) "un homme a été tué" par ya(n) urgaz iMut "un homme est mort". Au demeurant, "tuer" et "faire mourir" ne se confondent pas, comme C. Paris l'a déjà observé pour les langues du Cauçase (exposé au groupe RIVALC), même si le français mourir est parfois attesté au sens de tuer.
- Voir par exemple A. Leguil 1983a, 1983b. Sur le passage inverse, voir L. Galand 1980.
- 16 Sur la distinction adoptée ici entre factitif et causatif, v. J. Dubois 1974: 79. Cette distinction ne fait pas l'unanimité.
- 17 Le comportement des verbes réversibles, en pareil cas, demanderait une étude détaillée. D'après le P. de Foucauld, leur dérivé à sifflante se construit tantôt avec "deux accusatifs" ce qui correspond à l'emploi transitif du verbe primaire, tantôt avec un seul complément d'objet, ce qui correspond à l'emploi intransitif du primaire et ramène à la transformation causative (voir § 4.4.1).
- 18 <u>kšm</u> et Fy s'emploient quelquefois avec un complément direct.
- Les parlers du Maroc central, par exemple, auraient alors l'inaccompli. xdm est très rarement transitif en chleuh.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BASSET, André, 1952 (réimpr. 1969): <u>La langue berbère</u>, London New York Toronto, Oxford University Press.
- BENTOLILA, Fernand, 1981: Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère: Aft Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc), Paris, SELAF.
- CHAKER, Salem, 1973: Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle), I et II, Paris, thèse IIIe Cycle (Paris-V et EPHE IVe section), dactyl.
  - 1983: Un parler berbère d'Algérie (Kabylie): Syntaxe, Aix-en-Provence / Marseille, thèse d'Etat (Université Paris-V).
  - 1984a: Textes en linguistique berbère (Introduction au domaine berbère), Paris, C.N.R.S.
  - 1984b: "A propos du passif berbère", Cercle linguistique d'Aix-en-Provence: Travaux 2, 127-143.
- DESTAING, Edmond, 1938: Etude sur la tachelhît du Sous: Vocabulaire français-berbère, Paris, Leroux (Bibl. de l'E.L.O.V.).
  - 1940: Textes berbères en parler des Chleuhs du Sous (Maroc), Paris, Geuthner (Bibl. de l'E.N.L.O.V.)

- DUBOIS, Jean, et al., 1974: Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse.
- ERNOUT, Alfred et MEILLET, Antoine, 1979 (4e éd., 3e tir.): <u>Diction-naire étymologique de la langue latine. Histoire des mots</u>, Paris, Klincksieck.
- de FOUCAULD (Le P.), 1918-1920: <u>Dictionnaire abrégé touareg-français</u> (dialecte Ahaggar), I et II, Paris, Carbonel.
- lecte de l'Ahaggar, 4 vol., Paris, Imprimerie nationale.
- GALAND, Lionel, 1964: "L'énoncé verbal en berbère: étude de fonctions", Cahiers Ferdinand de Saussure 21, 33-53.
- res", Almogaren (Hallein) 5-6, 93-98.
- bal: le cas du berbère", BSL 72/1, 275-303.
- 1980: "Une intégration laborieuse: les "verbes de qualité" du berbère", BSL 75/1, 347-362.
- JORDAN, Antoine, et al., 1935: Textes berbères, dialecte tachelhait, Rabat, Omnia.
- LAZARD, Gilbert, 1984: "Actance Variations and Categories of the Object", in PLANK, Frans: Objects. Towards a Theory of Grammatical Relations, London, Academic Press, 269-292.
- 1985: "Les variations d'actance et leurs corrélats", Actances 1, 5-39.
- LEGUIL, Alphonse, 1983a: "Remarques sur le verbe berbère", in Langue arabe et langues africaines, Paris, Conseil international de la langue française, 71-104.
- Bulletin des études africaines de l'INALCO, III/6, 77-123.
- MARÇAIS, Philippe, 1977: Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin, Paris, Adrien Maisonneuve.
- PETITES SOEURS DE JESUS, 1974: Contes touaregs de l'Afr, Paris, SELAF.
- ROUX, Arsène, 1951: Choix de versions berbères. Parlers du sud-ouest marocain, Rabat, dactyl.
  - 1955: La vie berbère par les textes. Parlers du sudouest marocain (tachelhit), Paris, Larose.
- TESNIERE, Lucien, 1959: Eléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER, Christian, 1986: "Sujet et extraposition en berbère", BSL 81/1, 392-399.